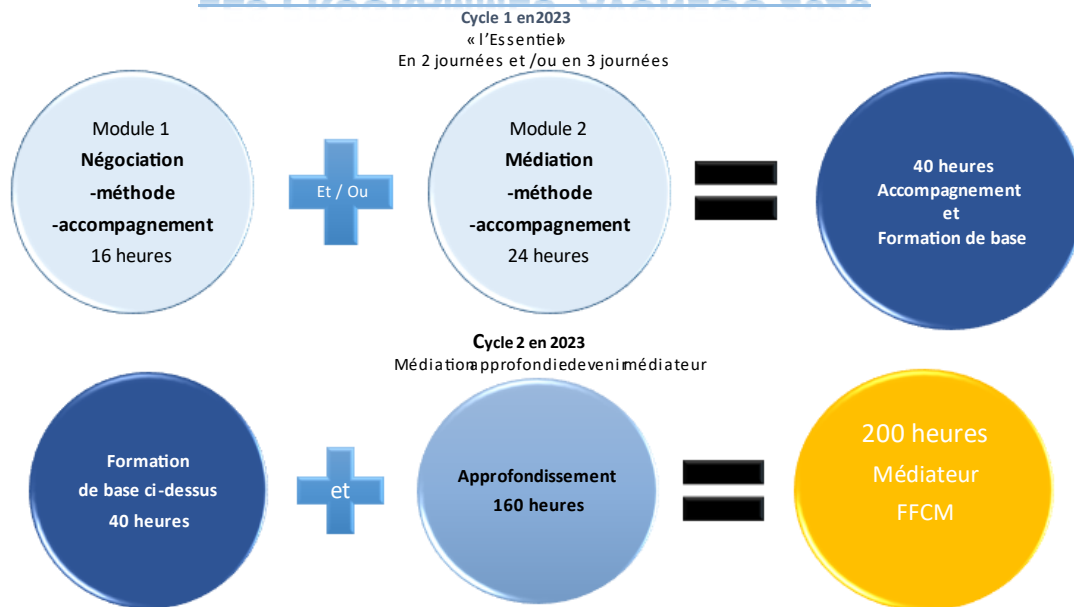


## LES PROGRAMMES AVONEGO 2023



Les personnes et les organisations confrontées à un conflit, bénéficient, outre le procès, **de moyens légaux** pour les résoudre : la conciliation, la médiation judiciaire ou conventionnelle, la convention de procédure participative, qu'ils peuvent utiliser seuls ou avec leurs conseils...

Ces dispositifs légaux reposent sur des méthodes spécifiques :

- ☐ De négociation dure, coercitive ou raisonnée,
- ☐ D'échanges de compréhension réciproque et de co-construction de solutions acceptables réunissant l'ensemble des parties, conseils, experts et avocats
- ☐ De médiation : avec un guide extérieur de coordination de ces échanges.

Les programmes AVONEGO vous forment à ces méthodes (les découvrir sur notre site) .

Plus de 40 participants des cycles de formation de base et d'approfondissement en 2020 et 2022 et plus de 70 participants aux programmes de base affaires (entre entreprises), travail- social (dans l'entreprise) et immobilier construction depuis 2017 peuvent témoigner de la qualité des programmes AVONEGO

**Formations référencées FFCM (Fédération Française des Centres de Médiation) et CNMA (Centre National de Formation des Avocats)- Organisme certifié QUALIOPi**

**CYCLE 1 en 2023 : 3 et 4 février ; 3,17,18 mars**

**CYCLE 2 en 2023 : 22,23 septembre ; 13, 14 octobre ; 17,18 novembre ; 8,9 décembre 2023  
19,20 janvier ; 9, 10 février ; 1<sup>er</sup>,2 mars ; 29,30 mars 2024**

**Et le Cycle 3 « Perfectionnement : entraînement aux rôles de négociateur et médiateur »**